

DECRET N° 2007-505 DU 02 NOVEMBRE 2007

portant nomination de Monsieur Salimane KARIMOU
en qualité de Secrétaire Général du Ministère de
l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des
Langues Nationales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-300 du 17 juin 2007, portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-443 du 02 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2007 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Salimane KARIMOU est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



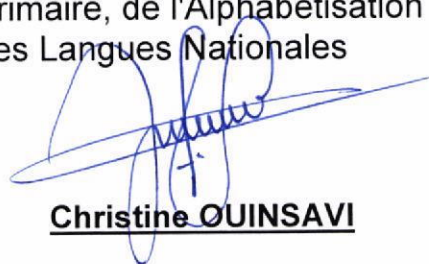
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire, de l'Alphabétisation et
des Langues Nationales



Christine QUINSAVI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEPALN 4 MF 4 MDCB/MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 1 JO1.